



# les logements bleus

VILLE DE  
**Nantes**



**Le nouveau dispositif  
de logements sociaux et de services  
adaptés pour les personnes âgées**

# Les Logements bleus

Des logements adaptés au vieillissement



La plupart des personnes âgées souhaitent vieillir chez elles grâce au maintien à domicile. Beaucoup font appel à différents services : l'aide quotidienne pour les courses, la préparation des repas, le ménage, la toilette ; l'accompagnement en sortie ou en visite à domicile par des personnes bénévoles...

Mais vieillir dans de bonnes conditions est souvent plus difficile pour les personnes disposant de revenus modestes. Notre municipalité fait du logement une priorité d'autant plus cruciale lorsqu'il s'agit du logement de nos aînés. C'est pourquoi la Ville de Nantes et son bailleur social Nantes Habitat se sont engagés à mettre à leur disposition des logements adaptés au vieillissement et à la perte partielle d'autonomie. Ces logements du parc social sont répartis dans différents quartiers de Nantes. Ce sont les "Logements bleus".

Ces logements sont des habitations adaptées qui disposent de services aux personnes, que ce soit en termes de sécurité, de confort ou d'aide au quotidien.

Le label "Logements bleus" sera prochainement étendu à l'ensemble des bailleurs sociaux. 1 000 "Logements bleus" sont déjà prévus sur Nantes.

**Jean-Marc Ayrault**  
Député-Maire de Nantes

# Trois exemples

pour mieux comprendre



Pierre, 75 ans :

*« Je souhaiterais bénéficier d'un "Logement bleu" mais je ne souhaite pas quitter mon quartier... »*

Un coordinateur de la Direction Personnes Âgées de la Ville de Nantes vous rendra visite et, ensemble, vous évalueriez vos besoins : appartement en rez-de-chaussée ou au 1<sup>er</sup> étage, besoin d'une douche, de services à domicile tels que le portage de repas... Vos souhaits seront transmis à Nantes Habitat et vos besoins de services à domicile aux partenaires de la Direction Personnes Âgées de la Ville. Dans votre quartier, des logements sont en cours de réhabilitation, certains d'entre eux sont des "Logements bleus". Vous pourrez en bénéficier lorsqu'ils se libéreront.

*« Comment faire pour organiser mon déménagement ? »*

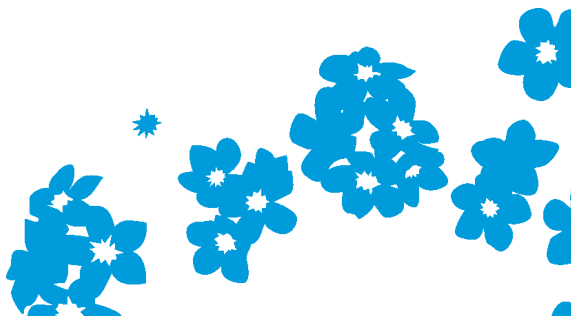
Un coordinateur de la Direction Personnes Âgées de la Ville de Nantes verra avec vous les démarches à effectuer, les personnes dans votre famille ou votre entourage qui seraient prêtes à se mobiliser pour l'occasion. S'il y a lieu de solliciter une aide extérieure, la Ville de Nantes organisera la prise en charge de votre déménagement, y compris son coût. Les frais d'installation pourront être remboursés sur présentation des factures. Une entreprise ou une association se chargera de préparer vos cartons, de démonter vos meubles et vous aidera à emménager.

*« Les changements d'adresse, pour l'électricité, l'eau et le téléphone, sont des démarches administratives difficiles à effectuer à mon âge. Qui m'aidera ? »*

Vous ne serez pas seul. Un coordinateur de la Direction Personnes Âgées de la Ville viendra vous voir pour faciliter ces démarches. Il s'occupera des changements d'adresse et vous accompagnera dans vos démarches administratives.

*« J'ai entendu parler de téléassistance. Puis-je en bénéficier ? »*

La téléassistance fait partie des services à domicile. Ce système pratique mis en œuvre par le Conseil général assure la sécurité des personnes âgées, 24h sur 24. Un médaillon portatif permet d'appeler directement une centrale d'écoute, sans avoir à décrocher le téléphone ni à composer de numéro. La centrale prend aussitôt les mesures nécessaires, selon la situation. Ce service est facturé aux usagers par le Conseil général en fonction des ressources de chacun : 18,56 € par mois pour les personnes imposables, 9,27 € par mois pour les personnes non imposables.





**Gilberte, 77 ans :**  
*« J'occupe un appartement au 4<sup>e</sup> étage sans ascenseur et j'ai de plus en plus de mal à accéder à ma baignoire. Je souhaite avoir une douche. Comment faire ? »*

Un logement accessible, en rez-de-chaussée ou au 1<sup>er</sup> étage, ou desservi par un ascenseur, équipé d'une douche et de volets roulants serait effectivement mieux adapté à votre situation. Vous pouvez envisager un déménagement dans un "Logement bleu", adapté aux personnes âgées. Pour tout renseignement, adressez-vous à l'agence Nantes Habitat de votre secteur ou à la Direction Personnes Âgées de la Ville de Nantes.



**Jacqueline, 75 ans, et André, 79 ans :** *« Nous occupons un T4. Nous voulons aller vivre dans un autre quartier, mais nous ne sommes pas certains de trouver un logement aussi bien que le nôtre... »*

Si votre appartement est trop grand par rapport à vos besoins, nous vous en proposerons un plus petit, avec des équipements adaptés à votre situation. Il y a des "Logements bleus" dans toute la ville, vous pourrez ainsi changer de quartier si vous le souhaitez. Dans le "logement bleu" que nous vous proposerons, nous réaliserons éventuellement des aménagements qui répondent à vos souhaits. Par

exemple, il sera possible d'installer un receveur de douche à la place d'une baignoire ou de motoriser les volets roulants dans certaines pièces...

*« Il y a vingt ans, à l'époque de notre emménagement, nous avons payé l'équivalent de 150 € de dépôt de garantie. Faudra-t-il reverser quelque chose ? »*

Votre déménagement s'inscrit dans la gestion courante de Nantes Habitat. Par conséquent vous devrez donner congé. En fonction de l'état des lieux, tout ou partie de votre dépôt de garantie vous sera restitué. Lorsque vous emménagerez dans votre nouveau logement, le dépôt de garantie correspondra à votre nouveau loyer. Il sera probablement supérieur à celui qu'on vous a demandé il y a vingt ans. Sachez que la moyenne des dépôts de garantie à Nantes Habitat est aujourd'hui de 270 €.

*« Serons-nous obligés de démonter la cuisine aménagée par nos enfants ? »*

Vous devrez la démonter et l'installer dans votre nouvel appartement. La direction des personnes âgées vous informera sur les aides potentielles.

*« Pouvons-nous bénéficier du portage de repas à domicile ? »*

Oui. Ce service, en partie assuré par la Ville, est proposé dans le dispositif "Logements bleus". Près de 350 ménages en bénéficient aujourd'hui. Les menus sont préparés à l'avance et livrés en barquettes. Chaque barquette est munie d'une étiquette qui précise son contenu, sa date de fabrication et la date de consommation. Les tarifs sont établis en fonction des revenus. Un complément du soir est aussi proposé, à un tarif intéressant. Trois régimes ont été mis en place. Votre médecin pourra vous prescrire le régime qui vous convient le mieux.

# Vous avez **besoin de soutien** pour vivre à domicile ?

## Vous êtes locataire de Nantes Habitat

### Prenez contact

avec la Direction des Personnes Âgées de la Ville de Nantes au 02 40 99 27 00 ou avec Nantes Habitat au 02 40 67 07 07

Un coordinateur de la Direction des Personnes âgées de la Ville de Nantes vous rendra visite. Son diagnostic permettra d'évaluer si l'un des dispositifs suivants doit être mis en œuvre.

### HYPOTHÈSE N°1

**Votre logement peut être adapté à vos besoins** et des services à la personne vous seront proposés : aide à domicile, portage de repas, téléassistance, soins infirmiers, etc.  
Votre logement sera ainsi labellisé "Logement bleu".  
Si nécessaire, vous serez accompagné dans la recherche de financements.

### HYPOTHÈSE N°2

**Il n'est pas possible d'adapter votre logement** : nous vous proposerons d'accéder à un Logement bleu de Nantes Habitat, avec des services à la personne. Les démarches administratives de votre déménagement seront facilitées. Prise en charge du déménagement et de votre réinstallation possible en fonction de votre situation financière.

## Vous n'êtes pas locataire de Nantes Habitat

### Prenez contact

avec la Direction des Personnes Âgées de la Ville de Nantes au 02 40 99 27 00

Un coordinateur de la Direction des Personnes Âgées de la Ville de Nantes vous rendra visite. Son diagnostic permettra d'évaluer vos besoins en termes de logement et de services à la personne.

Avec votre accord, un dossier de candidature pour un logement bleu sera déposé à Nantes Habitat (sous réserves des plafonds de ressources). En cas d'attribution, les démarches administratives de votre déménagement seront facilitées. Prise en charge du déménagement et de votre réinstallation possible en fonction de votre situation financière.

# Vos interlocuteurs

Pour tous renseignements complémentaires :

## **Direction des Personnes Agées**

### **Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes**

1 bis, place Saint-Similien, 44000 Nantes

**Tél. : 02 40 99 27 00**

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 17h30, sauf le mercredi de 10h à 17h30

## **Nantes Entour'Âge**

### **CLIC de Nantes**

10, rue Léopold-Cassegrain, BP 63625, 44036 Nantes Cedex1

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 10h à 17h

## **Nantes Habitat**

54, rue Félix-Faure, 44000 Nantes

**Tél. : 02 40 67 07 07**

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption

